

K2110

FORMATION EN CONDUITE DE VÉHICULES

Autres emplois décrits

- Adjoint / Adjointe au responsable d'auto-école
- Animateur / Animatrice de stages permis à points
- Enseignant / Enseignante de la conduite et de la sécurité routière
- Formateur / Formatrice conduite d'engins de travaux publics
- Formateur / Formatrice conduite d'engins motorisés et de levage
- Formateur / Formatrice de conducteurs routiers
- Formateur / Formatrice de moniteurs d'auto-école
- Gérant / Gérante d'auto-école
- Inspecteur / Inspectrice de la conduite et de la sécurité routière
- Inspecteur / Inspectrice du permis de conduire
- Inspecteur / Inspectrice du permis de conduire et de la sécurité routière
- Moniteur / Monitrice d'auto-école
- Moniteur / Monitrice d'auto-école groupe lourds
- Moniteur / Monitrice de bateau-école
- Moniteur / Monitrice moto
- Moniteur / Monitrice motorcycle
- Moniteur / Monitrice poids lourds
- Responsable d'auto-école

Définition

- Instruit des candidats, des stagiaires à la sécurité (routière, en mer, ...) et à la conduite de véhicules à moteur ou d'engins de levage en vue de la maîtrise d'un véhicule ou l'obtention d'un permis spécifique selon la réglementation.
- Peut réaliser le contrôle d'épreuves de permis (théoriques, pratiques), le contrôle administratif et pédagogique des auto-écoles et les examens d'accès à la profession de moniteur.
- Peut coordonner une équipe, diriger une structure et en gérer le budget.

Accès à l'emploi

Ce métier est accessible avec un Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière - BEPECASER-, (mentions spécifiques deux roues, poids lourds) ou le titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de la sécurité routière, et l'autorisation d'enseigner délivrée par la Préfecture.

Le permis B et un permis spécifique A, C, C1, CE, C1E, D, D1, DE, D1E (précédemment A, C, E, D) sont obligatoires pour la conduite sur route.

Le Brevet d'Animateur de Formation des Conducteurs Responsables d'Infractions -BAFCRI- est obligatoire pour l'animation de stages permettant à des conducteurs de récupérer leurs points.

La fonction d'exploitant d'auto-école est accessible avec une expérience professionnelle de 3 ans comme moniteur et l'obtention du Certificat de capacité de gestion.

La fonction d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière est accessible sur concours avec un Bac.

La fonction de moniteur de bateau-école, accessible sans diplôme, nécessite la possession des permis enseignés (mer, rivière, ...).

Certifications et diplômes :

- Brevet d'Animateur pour la Formation des Conducteurs Responsables d'Infractions (BAFCRI)
- Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER)
- Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER) mention deux-roues
- Chariots à mât rétractable (CACES R 489-5) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots à poste de conduite élevable (hauteur plancher > 1,20 m) (CACES R 489-6) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté (CACES R 489) - Depuis le 01/01/2020
- CACES R482 catégorie F - Engins de chantier
- Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale < ou = à 6 tonnes) (CACES R 489-3) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes) (CACES R 489-4) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots porteurs (capacité de charge < ou = à 2 tonnes) (CACES R 489-2A) - Depuis le 01/01/2020

- Chariots tracteurs (capacité de traction < ou = à 25 tonnes) (CACES R 489-2B) - Depuis le 01/01/2020
- Conduite des chariots hors production des chariots à conducteur porté de toutes les catégories (CACES R 489-7) - Depuis le 01/01/2020
- Conduite hors-production des engins de chantier des catégories A à F (CACES R 482-G) - Depuis le 01/01/2020
- Conduite hors production des PEMP des types 1 et 3 (CACES R 486-C) - Depuis le 01/01/2020
- Engin de chantier (CACES R 482) - Depuis le 01/01/2020
- Engins compacts (CACES R 482-A) - Depuis le 01/01/2020
- Engins d'extraction à déplacement séquentiel (CACES R 482-B1) - Depuis le 01/01/2020
- Engins de chargement à déplacement alternatif (CACES R 482-C1) - Depuis le 01/01/2020
- Engins de compactage (CACES R 482-D) - Depuis le 01/01/2020
- Engins de nivellement à déplacement alternatif (CACES R 482-C3) - Depuis le 01/01/2020
- Engins de réglage à déplacement alternatif (CACES R 482-C2) - Depuis le 01/01/2020
- Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel (CACES R 482-B2) - Depuis le 01/01/2020
- Engins de transport (CACES R 482-E) - Depuis le 01/01/2020
- Engins rail-route à déplacement séquentiel (CACES R482-B3) - Depuis le 01/01/2020
- Formation Continue Obligatoire (FCO)
- Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO)
- Gerbeurs à conducteur accompagnant (CACES R 485) - Depuis le 01/01/2020
- Gerbeurs à conducteur accompagnant (h > 2,50 m) (CACES R 485-2) - Depuis le 01/01/2020
- Gerbeurs à conducteur accompagnant (1,20 m < h < ou = à 2,50 m) (CACES R 485-1) - Depuis le 01/01/2020
- Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1.20 m) (CACES R 489-1B) - Depuis le 01/01/2020
- GMA Grue à tour à montage automatisé (CACES R 487-3) - Depuis le 01/01/2020
- GME à flèche distributrice (CACES R 487-1) - Depuis le 01/01/2020
- GME à flèche relevable (CACES R 487-2) - Depuis le 01/01/2020
- Grues à tour (CACES R 487) - Depuis le 01/01/2020
- Grues de chargement (CACES R 490) - Depuis le 01/01/2020
- Grues mobiles (CACES R 483) - Depuis le 01/01/2020
- Grues mobiles à flèche télescopique (CACES R 483-B) - Depuis le 01/01/2020
- Grues mobiles à flèche treillis (CACES R 483-A) - Depuis le 01/01/2020
- PEMP du groupe A (CACES R 486-A) - Depuis le 01/01/2020
- PEMP du groupe B (CACES R 486-B) - Depuis le 01/01/2020
- Permis bateau de plaisance option côtière
- Permis bateau de plaisance option eaux intérieures
- Permis Carte mer
- Permis de conduire A
- Permis de conduire B
- Permis de conduire BE
- Permis de conduire CE
- Permis de conduire C1
- Permis de conduire C1E
- Permis de conduire D
- Permis de conduire DE
- Permis de conduire D1
- Permis de conduire D1E
- Permis de conduire E
- Permis plaisance option côtière - Extension hauturière

- Plates-formes élévatrices mobiles de personnel (CACES R 486) - Depuis le 01/01/2020
- CACES R484 catégorie 1 - Pont roulant et portique
- Ponts roulants et portiques à commande au sol (CACES R 484-1) - Depuis le 01/01/2020
- Ponts roulants et portiques à commande en cabine (CACES R 484-2) - Depuis le 01/01/2020
- Transpalettes et préparateurs sans élévation du poste de conduite (h < ou = à 1,20 m) (CACES R 489-1A) - Depuis le 01/01/2020

Compétences

Savoir-faire

Management	Animer, coordonner une équipe
Conseil, Transmission	<p>Accompagner l'apprentissage de la conduite routière</p> <p>Contrôler la capacité des candidats moniteurs à enseigner la conduite</p> <p>Évaluer des acquis d'apprentissage, de formation ou d'expérience</p> <p>Corriger des évaluations (exercices, travaux pratiques, examens)</p> <p>Déterminer les capacités des candidats à la conduite de véhicules</p> <p>Évaluer la conduite d'un élève</p> <p>Enseigner, transmettre des connaissances, développer des compétences</p> <p>Former à la conduite d'un véhicule</p> <p>Concevoir l'ingénierie de formation et les séquences pédagogiques</p> <p>Évaluer le nombre d'heures de code, de conduite ou de pilotage</p>
Relation client	Accueillir, orienter, informer une personne
Développement commercial	Élaborer une stratégie commerciale
Stratégie de développement	<p>Piloter une activité</p> <p>Diriger et gérer un ensemble, une structure, une organisation</p>
Maintenance, Réparation	Contrôler l'état de fonctionnement d'un véhicule
Qualité	Contrôler les méthodes pédagogiques des moniteurs
Gestion administrative	Assurer la gestion administrative d'une activité
Droit, contentieux et négociation	Contrôler et faire appliquer le respect de dispositions légales et réglementaires
Organisation	Utiliser les outils bureautiques

Savoir-être professionnels

Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
Travailler en équipe
Faire preuve de rigueur et de précision
Gérer son stress

Savoirs

Domaines d'expertise

Gestion budgétaire
Mécanique
Sensibilisation à la prévention des risques

Normes et procédés

Droit maritime
Règles de sécurité fluviale
Règles de sécurité maritime
Règles de sécurité routière
Principes de l'éco-conduite
Règles de conduite et de sécurité routière

Techniques professionnelles

Techniques pédagogiques

Contextes de travail



Conditions de travail et risques professionnels

Déplacements professionnels



Horaires et durée du travail

Travail le samedi

Secteurs d'activité

• Enseignement et formation